



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 7 juillet 2015
A 19h00

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. FABRIER, FRANCOIS, Mmes OLLIER, MAZAURIC Adjointes, MM HARMAND, GARCIA, GUIBAL, RIGAUD, BERTRAND, ASDIH, Mmes LETERTRE, LECONTE, SANTNER, AIGOUY, LEJEUNE, NORMAND, VIALA, VIALLA Conseillers Municipaux.

Valablement représentés : M. CAUMON a donné procuration à Mme OLLIER.
M. VIVANCOS a donné procuration à M. FRATISSIER.
M.SPAHN a donné procuration à M. BERTRAND.
M.MESSIEZ-PETIT a donné procuration à M.FABRIER.
Mme FINO a donné procuration à Mme MAZAURIC.
Mme EL GHOUCHE a donné procuration à Mme NORMAND.
M.SABATIER a donné procuration à M.RIGAUD.

Absents excusés : Mme VIGNAL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2015 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter 1 question supplémentaire à l'ordre du jour :

- Redevance d'occupation du domaine public – Halle marchande

Objet 1 : Subventions animations fête votive du 14 juillet

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le montant des subventions allouées aux associations suivantes qui sont chargées par la commune des animations de la fête du 14 juillet:

Comité des fêtes: 6 500€ pour les deux soirées de la fête
La boule joyeuse : 300 €
La Pétanque gangeoise : 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions aux diverses associations qui s'occupent de la Fête votive 2015 telles que présentées ci-dessus.

Objet 2 - Subventions de fonctionnement aux associations 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions de fonctionnement à allouer aux associations qui ont sollicité le soutien financier de la mairie de Ganges pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer aux associations répertoriées dans le tableau ci-joint les subventions correspondantes pour une aide au fonctionnement pour l'année 2015.

Objet 3 : Demande de subvention assainissement –Conseil départemental de l'Hérault

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre des travaux d'assainissement programmés pour 2015 suivants :

- *Dévoisement du collecteur EU du Rieutord - 1^{ère} tranche -Station d'épuration et le rond-point de l'entrée de ville sur la RD 999.*
Ces travaux permettront de concrétiser le projet d'aménagement du secteur de la nouvelle gendarmerie.
Montant prévisionnel : 270 407.40 € HT
- *Réhabilitation du collecteur Eu sur la traversée de l'avenue du Mont Aigoual*
Montant prévisionnel : 157 017.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour une subvention dans le cadre des travaux d'assainissement programmés pour 2015 tels que précités.

Objet 4 : Demande de subvention assainissement –Agence de l'eau

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'Agence de l'eau pour une subvention dans le cadre des travaux d'assainissement programmés pour 2015 suivants :

- *Dévoisement du collecteur EU du Rieutord - 1^{ère} tranche -Station d'épuration et le rond-point de l'entrée de ville sur la RD 999.*
Ces travaux permettront de concrétiser le projet d'aménagement du secteur de la nouvelle gendarmerie.
Montant prévisionnel : 270 407.40 € HT
- *Réhabilitation du collecteur Eu sur la traversée de l'avenue du Mont Aigoual*
Montant prévisionnel : 157 017.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau pour une subvention dans le cadre des travaux d'assainissement programmés pour 2015 comme précités.

Objet 5 : Décision modificative n°1 – Budget principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une première décision modificative afin d'ajuster les crédits prévus en section de fonctionnement, suivante :

Section de fonctionnement :

Chap 011 article 6064 : fournitures administratives	-400€
Chap 67 article 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	+400€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la 1^{ère} décision modificative comme présentée ci-dessus.

Objet 6 : Subvention exceptionnelle – UNC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 80 € à l'UNC pour les commémorations du centenaire de la première Guerre Mondiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 80€ à l'UNC pour les commémorations du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

Objet 7 : Subvention Manifestation GANGES 1900

Comme pour 2014 Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 6 000 € pour soutenir la manifestation GANGES 1900 portée par l'association GANGES 1900.

Cette animation est un temps fort pour la commune, compte tenu des baisses de financement des partenaires, le soutien de la commune est essentiel pour la pérennisation de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à l'association Ganges 1900 d'un montant de 6 000€.

Objet n°8 : Demande de subvention PAPPH- Agence de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune souhaite mettre en place un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles.

Cette démarche participative vise d'une part à réduire voir abandonner l'utilisation des pesticides sur les espaces communaux, et d'autre part à adapter les pratiques horticoles au contexte climatique de la commune et à un entretien sans pesticides.

Ce plan comprend tout d'abord un état des lieux des pratiques d'entretien des espaces communaux existants, dans un second temps le bureau d'étude fera des préconisations d'entretien limitant les pesticides ainsi que des conseils pour les prochains aménagements d'espaces verts.

Dans le cadre de ce plan, l'agence de l'eau participe au financement de cette étude.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter l'agence de l'eau pour obtenir une subvention dans le cadre de leur dispositif d'aide zéro pesticide en zones non agricoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau pour obtenir une subvention pour aider au financement de ce projet.

Objet n°9 : Redevance d'occupation du domaine public – Halle marchande

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le nouveau montant de la redevance de la Halle marchande pour les occupants permanents.

Le prix de la redevance proposé est de 15€ le m² par trimestre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le nouveau montant de la redevance de la Halle marchande pour les occupants permanents soit 15€ le m² par trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.